

## Dossier Barbara Allard & Frédéric Legrand



Bonjour,

Trentenaires actuellement en appartement à Rennes, la vie en ville nous pèse. C'est pourquoi nous souhaiterions partir vivre à la campagne et ainsi profiter pleinement d'un terrain et d'un peu plus d'espace.

**Barbara** : En CDI depuis aout 2020, j'ai la chance de partager ma passion pour la couture avec les clients de chez Ecolaines, en tant que vendeuse de tissus. En parallèle, j'ai débuté une formation en somatopathie. Ancienne animatrice nature, passer du temps au jardin serait un vrai bonheur !

**Frédéric** : Suite à une reconversion professionnelle, à mon compte depuis plus d'un an en tant que programmeur informatique. Notre petit appartement n'est plus adapté à ma profession, j'ai aujourd'hui besoin d'un vrai bureau pour travailler efficacement. Un terrain serait un plus pour se détendre.

## Voici notre dossier de location :

.Barbara Allard : (carte d'identité, avis d'imposition, contrat de travail, 3 derniers bulletins de paies, justificatif de domicile, quittances de loyers)

.Frédéric Legrand : (carte d'identité, avis d'imposition, papier propriété, chiffre affaire Urssaf, justificatif de domicile)

.Garant Barbara : André ALLARD, son papa (carte d'identité, avis d'imposition, 3 derniers bulletins de paies, justificatif de domicile, taxe foncière)

.Garant Frédéric : Albertine AMESZ-LEGRAND, sa maman (carte d'identité, avis d'imposition, 3 derniers justif retraite, justificatif de domicile, taxe foncière)

## Carte nationale d'identité : Barbara Allard



# Avis d'imposition : Barbara Allard

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Impôt sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

Liberté  
Égalité  
Fraternité

35029

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 10 739 102 175

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :  
10 IMP DU CORMELET  
35310 CINTRE

Numéro FIP : 350 83 49 9662958789 4

Référence de l'avis : 20 35 A200938 74  
Numéro de rôle : 011  
Date d'établissement : 08/07/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

MME ALLARD BARBARA  
15 RUE JULES LEBRUN  
35000 RENNES

### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)

SIP RENNES OUEST  
SAID 3EME SECTEUR  
2 BD MAGENTA  
CS 24468 35044 RENNES CEDEX

\* (service gratuit + coût de l'appel)

### Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.

Revenu fiscal de référence : 10 104  
Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Avis d'impôt établi en 2020 N° fiscal : 30 10 739 102 175		Impôt sur les revenus de 2019 Feuillet n° : 1 / 2		
Déclarant 1 - Nom de naissance : ALLARD				
situation du foyer  C	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
<b>RÉSIDENCE EXCLUSIVE</b>		<b>RÉSIDENCE ALTERNÉE</b>		<b>NOMBRE DE PARTS</b>
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	1,00
<b>Détail des revenus</b>				
Salaires.....	Déclar. 1			Total
Autres revenus imposables.....	5860			
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....	5367			
Déduction 10% ou frais réels.....	11227			
Salaires, pensions, rentes nets.....	- 1123			
	10104			
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>10104</b>
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>10104</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				
Décote.....				6
Montant net de votre imposition.....				- 6
				0
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2019 :</b>				
<b>IMPÔT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2019 dû <sup>53</sup> :				0
Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus :				- 7
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2019 :</b>				- 7
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT DE LA RESTITUTION CALCULEE (voir ci-dessous) EST DE				7
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....				<b>10104</b>
Les sommes inférieures à 8 € ne sont pas restituées (article 1965 L du Code Général des Impôts).				
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>				
Le plafond disponible pour la déduction des				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				
<small>Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R° 190-1 et R° 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, si il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R° 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.</small>				

**Avis d'impôt établi en 2020**

N° fiscal : 30 10 739 102 175

**Impôt sur les revenus de 2019**

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

Plafond total de 2018.....

Déclar. 1  
15562

Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....

3862

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....

+ 3923

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

+ 3973

Plafond calculé sur les revenus de 2019.....

+ 4052

Plafond pour les cotisations versées en 2020.....

= 15810

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020**

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401](http://impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401)

# Contrat de travail : Barbara Allard

## CONTRAT BARBARA ALLARD



**écolaines**  
AU FIL DE VOS CRÉATIONS

### ARTICLE 03-DUREE DU TRAVAIL :

L'horaire hebdomadaire sera celui en vigueur dans l'entreprise. Ces horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés. Tout changement d'horaires de travail ne pourra être considéré comme une modification de votre contrat de travail.

### ARTICLE 04 - DUREE DU CONTRAT :

Ce contrat prend effet à compter du 20.02.2020 jusqu'au 31.08.2020

### ARTICLE 05 - PERIODE D'ESSAI :

Il est prévu une période d'essai de 30 jours à laquelle chacune des parties pourra mettre fin au contrat sans préavis ni indemnité.

### ARTICLE 06 - REMUNERATION :

En contrepartie de votre emploi, vous percevrez une rémunération mensuelle de 1539.42 € brut pour une durée mensuelle de 151.67 heures.

### ARTICLE 07 - CONGES PAYES :

Vous aurez droit à des congés payés conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur. Lesdits congés seront pris en accord avec la direction en tenant compte des impératifs liés à l'activité de l'entreprise. Vous serez soumise pour la prise des congés payés aux mêmes règles que les autres salariés de l'entreprise.

Si vous n'avez pu effectivement prendre vos congés payés, vous bénéficierez d'une indemnité compensatrice de congés payés à la fin de votre contrat.

### ARTICLE 08 - ACCIDENT MALADIE ABSENCE

En cas d'empêchement de remplir vos fonctions, vous êtes tenue d'en aviser l'entreprise sans délai et par tout moyen à votre convenance et de produire dans les 48 heures un certificat médical précisant la durée globale de votre absence.

### ARTICLE 09 - AVANTAGES SOCIAUX :

Vous cotiserez aux différents régimes de retraite complémentaire (UGRR BP 2217 35022 RENNES CEDEX) et de prévoyance (Mutex Harmonie Mutuelle) en vigueur au sein de notre Société..

### ARTICLE 10 - FIN DE CONTRAT :

Au terme de votre contrat, vous percevrez une indemnité de fin de contrat en application des dispositions légales en vigueur.

25 RUE DES MARECHALES - RTE DE LORIENT 35132 VEZIN LE COQUET (RENNES)

TEL 02.99.14.69.27 [ecolaine@wanadoo.fr](mailto:ecolaine@wanadoo.fr)

Rcs RENNES 393860192 CODE APE 524A N°TVA 39386019200029

(BA)



**éCOLAINES**  
AU FIL DE VOS CRÉATIONS

Barbara ALLARD - Barbara Allard  
CONTRAT A DUREE DETERMINEE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société ECOLAINES SARL, au capital de 15000 €, inscrite au registre du commerce de Rennes, sous le numéro B 393 860 192, dont le siège social est 25 RUE DES MARECHALES 35132 VEZIN LE COQUET, représentée par Monsieur DESMARS, agissant en qualité de gérant ;

D'une part,

ET

MME ALLARD Barbara  
Demeurant 10 Impasse du Cormelet 35310 CINTRE  
De nationalité FRANCAISE  
Ayant pour numéro de sécurité sociale 2 90 05 35 238 493 87

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 01 - ENGAGEMENT EMPLOI :**

Vous êtes engagée en qualité de CONSEILLERE DE VENTE échelon 2 sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche, sous contrat à durée déterminée, pour assurer le remplacement temporaire et partiel de Mme PIVERT Sophie, absente pour cause de congé maternité.

Vous êtes informée que la convention collective au jour de la conclusion du présent contrat est celle du COMMERCE DE DETAIL ET DE L'HABILLEMENT N° 3241.

**ARTICLE 02 - FONCTIONS -ATTRIBUTIONS :**

Vous êtes engagée à temps plein selon les dispositions conventionnelles applicables et relatives à l'organisation du travail au sein de l'entreprise et dont vous reconnaissiez avoir pris connaissance lors de la conclusion du contrat.

Il est expressément convenu entre les parties, que vos attributions pourront être définies et précisées ultérieurement par voie de notes de service. Elles présentent en tout état de cause un caractère évolutif et pourront être modifiées ou complétées à tout moment en fonction des nécessités liées à l'activité de la Société ainsi qu'à son évolution.

25 RUE DES MARECHALES - RTE DE LORIENT 35132 VEZIN LE COQUET (RENNES)

TEL 02.99.14.69.27 [ecolaine@wanadoo.fr](mailto:ecolaine@wanadoo.fr)

Rcs RENNES 393860192 CODE APE 524A N°TVA 39386019200029

BA



**écolaines**  
AU FIL DE VOS CRÉATIONS

**ARTICLE 11 - OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES :**

Vous êtes tenue, indépendamment d'une obligation de réserve générale et de secret professionnel, à une obligation de discrétion absolue en ce qui concerne toutes les informations dont la divulgation serait de nature à favoriser les intérêts concurrentiels ainsi que tous les renseignements confidentiels dont vous pourriez avoir connaissance et qui concernent tant sa gestion et son fonctionnement que sa situation et ses projets.

D'une façon générale, vous vous engagez à observer toutes les instructions et consignes particulières de travail qui vous seront données.

A la rupture du contrat, vous devrez restituer à la Direction tous les documents et matériels dont vous seriez détentrice en vue de l'accomplissement de vos missions.

**ARTICLE 12 - OBLIGATION DE FIDELITE**

Pendant la durée du présent contrat, vous prenez l'engagement de ne participer, sous quelque forme que ce soit, à aucune activité susceptible de concurrencer en tout ou partie celle de la société.

**ARTICLE 13 - USAGES DE L'ENTREPRISE :**

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent contrat, les parties décident de s'en remettre aux usages et habitudes au sein de la Société.

**ARTICLE 14 - DECLARATION PREALABLE D'EMBAUCHE :**

Conformément aux dispositions des articles R320.3 et R320.4 du code du travail, une déclaration préalable d'embauche a été adressée à l'URSSAF de RENNES.

Conformément aux dispositions de la loi n°78.17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données relatives à la déclaration d'embauche qui sont enregistrées dans le fichier informatisé tenu par l'organisme de protection sociale.

Fait à RENNES, le 20.02.2020

MME ALLARD Barbara  
( lu et approuvé )

lu et approuvé

Pour la société,  
Marc DESMARS

25 RUE DES MARECHALES - RTE DE LORIENT 35132 VEZIN LE COQUET (RENNES)  
TEL 02.99.14.69.27 [ecolaine@wanadoo.fr](mailto:ecolaine@wanadoo.fr)  
Rcs RENNES 393860192 CODE APE 524A N°TVA 39386019200029

MA

CDI - 9/9/2020



**éCOLAINES**  
AU FIL DE VOS CRÉATIONS

25 RUE DES MARECHALES - RTE DE LORIENT 35132 VEZIN LE COQUET (RENNES)

TEL 02.99.14.69.27 FAX 02.99.14.63.46 [ecolaine@wanadoo.fr](mailto:ecolaine@wanadoo.fr)

Rcs RENNES 393860192 CODE APE 524A N°TVA 39386019200029

AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL DU 20.02.2020

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La société ECOLAINES SARL, au capital de 15000 €, inscrite au registre du commerce de Rennes, sous le numéro B 393 860 192, dont le siège social est 25 Rue des Maréchaux 35132 VEZIN LE COQUET, représentée par Monsieur DESMARS, agissant en qualité de gérant :

D'une part,

ET

MME ALLARD BARBARA  
Demeurant 15 Rue Jules LEBRUN 35000 RENNES  
De nationalité FRANCAISE  
Ayant pour numéro de sécurité sociale 289087728818985

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - CONFIRMATION D'ENGAGEMENT - DUREE DU CONTRAT

La Société ECOLAINES confirme à MME ALLARD BARBARA son emploi en qualité de Conseillère de Vente sous contrat de travail à durée indéterminée à temps plein à compter du 01.09.2020, étant précisé que son ancienneté sera prise en compte depuis son entrée en service au sein de la Société ECOLAINES soit le 20.02.2020.

ARTICLE 02 - DUREE DU TRAVAIL :

Article 2-1 : Durée mensuelle du travail

La durée mensuelle du travail est fixée à 151.67 heures.

Article 2-2 : Répartition hebdomadaire

L'horaire hebdomadaire sera celui en vigueur dans l'entreprise. Ces horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés. Tout changement d'horaires de travail ne pourra être considéré comme une modification de votre contrat de travail.

Fait à Rennes

Le 01.09.2020

en 2 exemplaires originaux dont  
l'un vous est remis

la salariée

( lu et approuvé )

Pour la société,

Marc DESMARS

lu et approuvé





# Bulletins de salaire : Barbara Allard

**SARL ECOLAINES**  
25 des Maréchaux  
35132 VEZIN LE COQUET

Siret : 39386019200029 Code Naf : 4751Z  
Urssaf/Msa : 537000000500628024

Matricule : 0000000030  
N° SS : 290053523849387  
Iban / Rib : FR76 4255 9100 0004 0657 5621 214  
Emploi : Conseillère de Vente  
Statut professionnel : Employé  
Catégorie : 2

## BULLETIN DE SALAIRE

Période : Février 2021

Madame ALLARD Barbara  
.10 Impasse du Cormelet  
35310 CINTRE

Entrée : 20/02/2020  
Ancienneté : 1 an

Convention collective : Habillement et articles textiles (commerce de détail)

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales
Salaire de base	151.67	11.3734		1 725.00	
<b>Salaire brut</b>				<b>1 725.00</b>	
<b>Santé</b>					
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Invalidité Décès				1 725.00	7.0000 120.75
Complémentaire - Incap. Invalidité Décès	1 725.00	0.3350	5.78	1 725.00	0.3350 5.78
Complémentaire - Santé	3 428.00	0.6050	20.74	3 428.00	0.6050 20.74
<b>Accidents du travail &amp; mal. professionnelles</b>				1 725.00	1.5000 25.88
<b>Retraite</b>					
Sécurité Sociale plafonnée	1 725.00	6.9000	119.03	1 725.00	8.5500 147.49
Sécurité Sociale déplafonnée	1 725.00	0.4000	6.90	1 725.00	1.9000 32.78
Complémentaire Tranche 1	1 725.00	4.0100	69.18	1 725.00	6.0100 103.67
<b>Famille</b>				1 725.00	3.4500 59.51
<b>Assurance chômage</b>				1 725.00	4.2000 72.45
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.				1 725.00	0.1000 1.73
Développement du paritarisme					
<b>Autres contributions dues par l'employeur</b>				1 725.00	4.0960 70.67
Autres contributions dues par l'employeur				26.52	8.0000 2.12
Autres contributions dues par l'employeur					
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu	1 721.33	6.8000	117.05		
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu	1 721.33	2.9000	49.92		- 407.45
Exonérations de cotisations employeur					
<b>Total des cotisations et contributions</b>			388.60		256.12
Titres-restaurant	20.00	3.5000	70.00	20.00	3.5000 70.00
<b>Réintégration fiscale</b>	20.74				
<b>Net à payer avant impôt sur le revenu</b>				<b>1 266.40</b>	
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	25.08				
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	1 407.06	0.0000	0.00		
Taux personnalisé				<b>1 266.40</b>	
<b>Net payé</b>					
<b>Heures</b>	<b>Heures suppl.</b>	<b>Brut</b>	<b>Plafond S.S.</b>	<b>Net imposable</b>	<b>Ch. patronales</b>
Mensuel	151.67	1 725.00	3 428.00	1 407.06	326.12
Annuel	242.67	2 759.98	5 639.61	2 250.73	530.73
Congés N-1	Congés N	Jours RTT			
Acquis	7.00	18.75	12.75		
Pris	5.00	7.00			
Solde	2.00	18.75	5.75		
<b>Net payé : 1 266.40 euros</b>					
Paiement le 28/02/2021 par Virement					

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée. Informations complémentaires : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**SARL ECOLAINES**  
25 des Maréchalets  
35132 VEZIN LE COQUET

## BULLETIN DE SALAIRE

Période : Mars 2021

Siret : 39386019200029 Code Naf : 4751Z  
Urssaf/Msa : 537000000500628024

Matricule : 0000000030  
N° SS : 29005325849387  
Iban / Rib : FR76 4255 9100 0004 0657 5621 214  
Emploi : Conseillère de Vente  
Statut professionnel : Employé  
Catégorie : 2

Madame ALLARD Barbara  
.10 Impasse du Cormelet  
35310 CINTRE

Entrée : 20/02/2020  
Ancienneté : 1 an et 1 mois

H. S. H. Hillman et al.

Convention collective : Habillement et articles textiles (commerce de détail)

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales
Salaire de base	151.67	11.3734		1 725.00	
RTT pris 020321 (1 jour)	- 1.00				
Absence maladie 040321-060321	- 21.00	11.3734	238.84		
Congés payés pris 300321-310321 (2 jours)	- 2.00	79.6031	159.21		
Indemnité congés payés (2 jours)				159.21	
<b>Salaire brut</b>				<b>1 486.16</b>	
<b>Santé</b>					
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Invalidité. Décès				1 486.16	7.0000
Complémentaire - Incap. Invalidité. Décès	1 486.16	0.3350	4.98	1 486.16	0.3350
Complémentaire - Santé	3 428.00	0.6050	20.74	3 428.00	0.6050
<b>Accidents du travail &amp; mal. professionnelles</b>				1 486.16	1.5000
<b>Retraite</b>					
Sécurité Sociale plafonnée	1 486.16	6.9000	102.55	1 486.16	8.5500
Sécurité Sociale déplafonnée	1 486.16	0.4000	5.94	1 486.16	1.9000
Complémentaire Tranche 1	1 486.16	4.0100	59.59	1 486.16	6.0100
<b>Famille</b>				1 486.16	3.4500
<b>Assurance chômage</b>				1 486.16	4.2000
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.					
Développement du partarisme				1 486.16	0.1000
<b>Autres contributions dues par l'employeur</b>					
Autres contributions dues par l'employeur				1 486.16	4.0960
Autres contributions dues par l'employeur				25.72	8.0000
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu	1 485.87	6.8000	101.04		
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu	1 485.87	2.9000	43.09		
Exonérations de cotisations employeur					- 351.03
<b>Total des cotisations et contributions</b>			337.93		223.76
Titres-restaurant	16.00	3.5000	56.00	16.00	3.5000
Réintroduction fiscale	20.74				
<b>Net à payer avant impôt sur le revenu</b>				<b>1 092.23</b>	
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	21.56				
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	1 212.06	0.0000	0.00		
Taux personnalisé					
<b>Net payé</b>				<b>1 092.23</b>	

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allégements
Mensuel	130.67		1 486.16	3 096.26	1 212.06	279.76	1 765.92	1 709.92	466.95
Annuel	373.34		4 246.14	8 735.87	3 462.79	810.49	5 056.63	4 888.63	1 334.14
	Congés N-1	Congés N	Jours RTT						
Acquis	7.00	20.83	12.75						
Pris	7.00		8.00						
Solde		20.83	4.75						
							<b>Net payé : 1 092.23 euros</b>		
								Paiement le 31/03/2021 par Virement	

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée. Informations complémentaires : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**SARL ECOLAINES**  
25 des Maréchaux  
35132 VEZIN LE COQUET

Siret : 39386019200029 Code Naf : 4751Z  
Urssaf/Msa : 537000000500628024

Matricule : 0000000030  
N° SS : 290053523849387  
Iban / Rib : FR76 4255 9100 0004 0657 5621 214  
Emploi : Conseillère de Vente  
Statut professionnel : Employé  
Catégorie : 2

## BULLETIN DE SALAIRE

Période : Avril 2021

Madame ALLARD Barbara  
.10 Impasse du Cormelet  
35310 CINTRE

Entrée : 20/02/2020  
Ancienneté : 1 an et 2 mois

Convention collective : Habillement et articles textiles (commerce de détail)

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales
Salaire de base	151.67	11.3734		1 725.00	
RTT pris 010421-030421 (3 jours)	- 3.00				
Congé sans solde 160421	- 7.00	11.3734	79.61		
RTT pris 170421 (1 jour)	- 1.00				
<b>Salaire brut</b>				<b>1 645.39</b>	
<b>Santé</b>					
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Invalidité Décès				1 645.39	7.0000 115.18
Complémentaire - Incap. Invalidité Décès	1 645.39	0.3350	5.51	1 645.39	0.3350 5.51
Complémentaire - Santé	3 428.00	0.6050	20.74	3 428.00	0.6050 20.74
<b>Accidents du travail &amp; mal. professionnelles</b>				1 645.39	1.5000 24.68
<b>Retraite</b>					
Sécurité Sociale plafonnée	1 645.39	6.9000	113.53	1 645.39	8.5500 140.68
Sécurité Sociale déplafonnée	1 645.39	0.4000	6.58	1 645.39	1.9000 31.26
Complémentaire Tranche I	1 645.39	4.0100	65.98	1 645.39	6.0100 98.89
<b>Famille</b>				1 645.39	3.4500 56.77
<b>Assurance chômage</b>				1 645.39	4.2000 69.11
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.				1 645.39	0.1000 1.65
Développement du paritarisme					
<b>Autres contributions dues par l'employeur</b>					
Autres contributions dues par l'employeur				1 645.39	4.0960 67.40
Autres contributions dues par l'employeur				26.25	8.0000 2.10
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu	1 642.85	6.8000	111.71		
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu	1 642.85	2.9000	47.64		- 388.64
Exonérations de cotisations employeur					
<b>Total des cotisations et contributions</b>					
Titres-restaurant	17.00	3.5000	371.69 59.50	17.00	3.5000 245.33 59.50
Réintroduction fiscale	20.74				
<b>Net à payer avant impôt sur le revenu</b>				<b>1 214.20</b>	
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	23.90				
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	1 342.08	0.0000	0.00		
Taux personnalisé					
<b>Net payé</b>				<b>1 214.20</b>	

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Cout Global	Total versé	Allégements
Mensuel	144.67		1 645.39	3 313.73	1 342.08	304.83	1 950.22	1 890.72	516.98
Annuel	518.01		5 891.53	12 049.60	4 804.87	1 115.32	7 006.85	6 779.35	1 851.12
	<b>Congés N-I</b>	<b>Congés N</b>	<b>Jours RTT</b>						
Acquis	7.00	22.92	12.75						
Pris	7.00		12.00						
<b>Solde</b>		<b>22.92</b>	<b>0.75</b>						

**Net payé : 1 214.20 euros**

Paiement le 30/04/2021 par Virement

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée. Informations complémentaires : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

# Justificatif de domicile : Barbara Allard

**NOUS CONTACTER**

N° client : 5007490273

**Par Internet**  
**edf.fr**  
application mobile : **EDF&MOI**  
mail : [serviceclient@edf.fr](mailto:serviceclient@edf.fr)

**Par téléphone**  
Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h  
**09 69 32 15 15**  
(Service gratuit + prix appel)  
Mon Compte sur Serveur Vocal  
**09 70 83 33 33**  
(Service gratuit + prix appel)

**Par courrier**  
**EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941**  
62978 ARRAS CEDEX 9

**NOUS ENVOYER UN CHEQUE ENERGIE**

**Par courrier**  
**EDF TSA 81401**  
87014 LIMOGES Cedex 1

**Lieu de consommation**  
**15 RUE JULES LEBRUN**  
35000 RENNES  
**Titulaire du contrat**  
Melle ALLARD BARBARA

**Votre contrat**  
N° de client : 5 007 490 273  
N° de compte : 4 03 4 034 103 418  
(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)  
• Point de livraison (PDL) :  
N° 14450651223920  
• Puissance : 06 KVA

**ALLARD BARBARA**  
**15 RUE JULES LEBRUN**  
**1ER D AP3**  
**35000 RENNES**

**ATTESTATION TITULAIRE DE CONTRAT**

Par la présente, EDF atteste que Melle BARBARA ALLARD est actuellement titulaire d'un contrat auprès d'EDF pour le logement situé au 15 RUE JULES LEBRUN, 35000 RENNES.

Ce contrat a été établi au nom de Melle BARBARA ALLARD sur la base de ses déclarations.

Pour servir et valoir ce que de droit.

A Paris, le 09 mai 2021.

Guillaume  
Votre conseiller EDF

Flashcode d'authentification  
de ce document

2D DOC

EDF-SA au capital de 1 549 961 789,50 euros - Siège social 22-30 avenue de Wagram 75008 Paris - R.C.S. Paris 552 081 317 - N° TVA FR 03 552 081 317

# Dernières quittances : Barbara Allard



## LA FRANCAISE IMMOBILIERE

25 rue de la Monnaie CS 14021

35040 RENNES CEDEX

Tél : 02.23.25.23.17 E-mail : servicegestion@francaiseimmo.fr

- RCS Rennes B 378 968 804 00237 - N° TVA intracommunautaire : FR76378968804

Carte professionnelle 35022015000000738 délivrée Gestion AXA France 1 500 000 €

*En fonction de votre type de chauffage, n'oubliez pas de nous faire parvenir vos entretiens obligatoires : chaudière, ramonage, pompe à chaleur...  
(Hors contrat syndic)*

Mme ALLARD Barbara

Pour le lot : 15 rue Jules Lebrun  
35000 RENNES

15 rue Jules Lebrun  
APT 3  
35000 RENNES

Référence : 81504 / 61866 / 46237

*Nous vous remercions de privilégier les règlements par virement, sur le compte dont le RIB figure en bas de ce courrier.*

### AVIS D'ECHEANCE

Période du 01/05/2021 au 31/05/2021

RENNES , le 27 Avril 2021

Madame,

Veuillez trouver ci-dessous le montant de votre loyer à nous faire parvenir pour la date indiquée ainsi que la quittance du mois précédent.

Merci de nous adresser votre règlement accompagné du coupon ci-dessous.

Désignation	Montant	Quittance du 01/04/2021 au 30/04/2021	
Loyer Mai 2021 ALLARD Barbara	420.84 €	Loyer Avril 2021 ALLARD Barbara	420.84 €
Provisions/Charges Mai 2021 ALLARD	30.00 €	Provisions/Charges Avril 2021 ALLARD	30.00 €
Total à payer pour le 01/05/2021	450.84 €	Total quittance	450.84 €

**RIB - LFI pour règlement par VIREMENT**  
**Indiquer la référence : 46237/ALLARD**  
**Domiciliation : CREDIT MUTUEL St Sauveur**  
**RIB : 15589 35114 03285726344 29**  
**IBAN : FR76 1558 9351 1403 2857 2634 429**  
**BIC : CMBRFR2BARK**

CLAUSE DE RESERVE : La présente quittance annule tous reçus remis à titre d'acompte sur les sommes indiquées ci contre. Elle ne concerne, sauf stipulation particulière, que la période visée en référence et ne presume pas du paiement des quittances antérieures. En cas de congés, d'occupation irrégulière, de révision en cours, les versements quittances le sont à titre provisoire et en compte ; la délivrance d'une quittance ne comporte jamais renonciation aux droits et actions du bailleur ni novation dont l'occupant puisse se prévaloir.

*Partie à détacher et  
à joindre à votre règlement*

01/05/2021

450.84 €

REF 46237/ALLARD  
81504  
Pour acquit



## LA FRANCAISE IMMOBILIERE

25 rue de la Monnaie CS 14021

35040 RENNES CEDEX

Tél : 02.23.25.23.17 E-mail : servicegestion@francaiseimmo.fr

- RCS Rennes B 378 968 804 00237 - N° TVA intracommunautaire : FR76378968804

Carte professionnelle 35022015000000738 délivrée Gestion AXA France 1 500 000 €

*En fonction de votre type de chauffage, n'oubliez pas de nous faire parvenir vos entretiens obligatoires : chaudière, ramonage, pompe à chaleur...  
(Hors contrat syndic)*

Mme ALLARD Barbara

Pour le lot : 15 rue Jules Lebrun  
35000 RENNES

15 rue Jules Lebrun  
APT 3  
35000 RENNES

Référence : 81504 / 61866 / 46237

*Nous vous remercions de privilégier les règlements par virement, sur le compte dont le RIB figure en bas de ce courrier.*

### AVIS D'ECHEANCE

Période du 01/04/2021 au 30/04/2021

RENNES , le 26 Mars 2021

Madame,

Veuillez trouver ci-dessous le montant de votre loyer à nous faire parvenir pour la date indiquée ainsi que la quittance du mois précédent.

Merci de nous adresser votre règlement accompagné du coupon ci-dessous.

Désignation	Montant	Quittance du 01/03/2021 au 31/03/2021	
Loyer Avril 2021 ALLARD Barbara	420.84 €	Loyer Mars 2021 ALLARD Barbara	420.00 €
Provisions/Charges Avril 2021 ALLARD	30.00 €	Provisions/Charges Mars 2021 ALLARD	30.00 €
Total à payer pour le 01/04/2021	450.84 €	Total quittance	450.00 €

**RIB - LFI pour règlement par VIREMENT**  
**Indiquer la référence : 46237/ALLARD**  
**Domiciliation : CREDIT MUTUEL St Sauveur**  
**RIB : 15589 35114 03285726344 29**  
**IBAN : FR76 1558 9351 1403 2857 2634 429**  
**BIC : CMBRFR2BARK**

CLAUSE DE RESERVE : La présente quittance annule tous reçus remis à titre d'acompte sur les sommes indiquées ci contre. Elle ne concerne, sauf stipulation particulière, que la période visée en référence et ne présume pas du paiement des quittances antérieures. En cas de congés, d'occupation irrégulière, de révision en cours, les versements quittances le sont à titre provisoire et en compte ; la délivrance d'une quittance ne comporte jamais renonciation aux droits et actions du bailleur ni novation dont l'occupant puisse se prévaloir.

*Partie à détacher et  
à joindre à votre règlement*

01/04/2021  
450.84 €

REF 46237/ALLARD  
81504

**LA FRANCAISE IMMOBILIERE**  
25 rue de la Monnaie CS 14021  
35040 RENNES CEDEX  
Tél : 02.23.25.23.17 E-mail : servicegestion@francaiseimmo.fr  
- RCS Rennes B 378 968 804 00237 - N° TVA intracommunautaire : FR76378968804  
Carte professionnelle 3502201500000738 délivrée Gestion AXA France 1 500 000 €

**fonction de votre type de chauffage, n'oubliez pas de nous faire parvenir  
s entretiens obligatoires : chaudière, ramonage, pompe à chaleur...  
ors contrat syndic)**

Mme ALLARD Barbara

Sur le lot : 15 rue Jules Lebrun  
35000 RENNES

Référence : 81504 / 61866 / 46237

15 rue Jules Lebrun  
APT 3  
35000 RENNES

**AVIS D'ECHEANCE**

Période du 01/03/2021 au 31/03/2021

RENNES , le 24 Février 2021

Madame,  
Veuillez trouver ci-dessous le montant de votre loyer à nous faire parvenir pour la date indiquée ainsi que  
la quittance du mois précédent.  
Merci de nous adresser votre règlement accompagné du coupon ci-dessous.

Désignation	Montant	Quittance du 01/02/2021 au 28/02/2021	
Loyer Mars 2021 ALLARD Barbara	420.00 €	Loyer Février 2021 ALLARD Barbara	420.00 €
Provisions/Charges Mars 2021 ALLARD	30.00 €	Provisions/Charges Février 2021 ALLARD	30.00 €
Total à payer pour le 01/03/2021	450.00 €	Total quittance	450.00 €

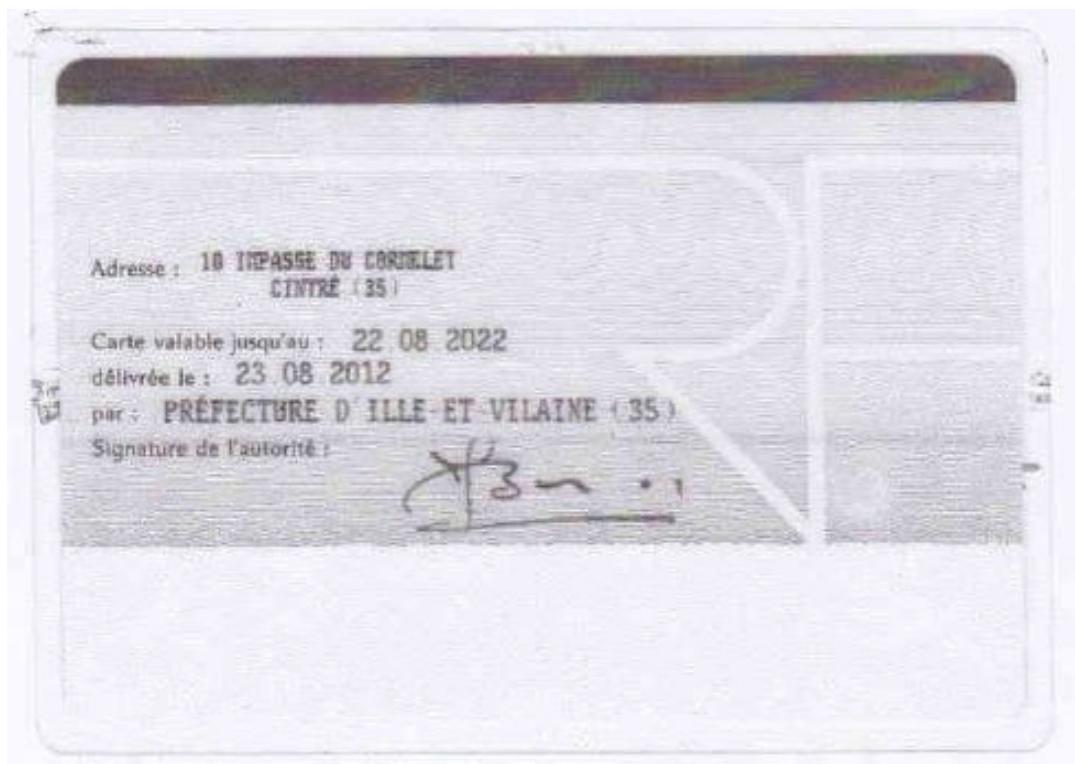
**RIB - LFI pour règlement par VIREMENT**  
Indiquer la référence : 46237/ALLARD  
Domiciliation : CREDIT MUTUEL St Sauveur  
RIB : 15589 35114 03285726344 29  
IBAN : FR76 1558 9351 1403 2857 2634 429  
BIC : CMBRFR2BARK

Partie à détacher et  
à joindre à votre règlement

01/03/2021  
450.00 €

REF 46237/ALLARD  
81504

Carte nationale d'identité : André Allard



# Avis d'imposition : André Allard



Liberté  
Égalité  
Fraternité

## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

DÉCLARC

### Vos références

Numéro fiscal :  
Déclarant 1 (C) : 12 48 083 550 287  
Déclarant 2 (C) : 09 27 454 849 069

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

10 IMP DU CORMELET  
35310 CINTRE

Numéro FIP : 350 83 49 1227407789 3  
Référence de l'avis : 20 35 A200937 75  
Numéro de rôle : 011  
Date d'établissement : 11/07/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP RENNES OUEST  
SAID 3EME SECTEUR  
2 BD MAGENTA  
35044 RENNES CEDEX



### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)  
SIP RENNES OUEST  
SAID 3EME SECTEUR  
2 BD MAGENTA  
35044 RENNES CEDEX

\* (service gratuit + coût de l'appel)

### Somme qui vous est remboursée

**2 858,00 €**

**Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.**

**Vous serez remboursé par virement le 24/07/2020  
sur le compte bancaire suivant :**

FR76 1470 6000 300X XXXX XXX0 073  
Identifiant de la banque : AGRIFRPP847  
Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Revenu fiscal de référence :  
Nombre de parts :**

**72 939  
2,00**

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

**Avis d'impôt établi en 2020****Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019**

N° fiscal : 12 48 083 550 287

Feuillet n° : 1/3

Déclarant 1 - Nom de naissance : ALLARD

Déclarant 2 - Nom de naissance : BREGER

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
				O
RESIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00

**IMPOT SUR LE REVENU****Détail des revenus**

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires .....	43 376	32 202	
Déduction 10% ou frais réels .....	- 4 338	3 220	
Salaires, pensions, rentes nets .....	39 038	28 982	68 020

**Revenus perçus par le foyer fiscal**

Revenus fonciers nets .....			5 115
-----------------------------	--	--	-------

**Revenu brut global .....**

CSG déductible .....			210
----------------------	--	--	-----

**Revenu imposable .....**

Revenus au taux forfaitaire .....	Taux	12,8%	Montant	72 925
-----------------------------------	------	-------	---------	--------

**Impôt sur les revenus soumis au barème 14**

Impôt avant réductions d'impôt .....			10 166
--------------------------------------	--	--	--------

<b>REDUCTIONS D'IMPOT<sup>15</sup></b>	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Invest. "Pinel" : reports .....	458 392	20 000	10 166	- 10 166
<b>Total des réductions d'impôt<sup>20</sup></b> .....				

**Impôt proportionnel .....**

Plafonnement des avantages fiscaux .....			+ 2
			+ 166

**Impôt total avant crédits d'impôt .....**

<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>	Montant déclaré	Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers .....	2	2	- 2

**IMPOT NET**

Total de l'impôt sur le revenu net .....			166
--	--	--	-----

**PRELEVEMENTS SOCIAUX**

<b>Détail des revenus</b>	CSG - CRDS	PREL SOL
Revenus fonciers nets <sup>45</sup> .....	5 115	5 115
<b>BASE IMPOSABLE</b> .....	5 115	5 115
Taux de l'imposition .....	9,70%	7,50%

**LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE**

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R<sup>e</sup> 190-1 et R<sup>e</sup> 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour mettre en recouvrement les impositions concernées (article R<sup>e</sup> 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

**Avis d'impôt établi en 2020****Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019**

N° fiscal : 12 48 083 550 287

Feuillet n° : 2/3

&gt;&gt;&gt; Suite de votre avis

Montant de l'imposition .....

496

384

Total des prélèvements sociaux nets .....

880

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine<sup>49</sup> pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2020 .....

348

**CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2019 :****IMPÔT SUR LE REVENU**Impôt sur le revenu 2019 dû<sup>53</sup>:

166

Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus:

8 965

Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire:

212

Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt:

+ 5577

Solde d'impôt sur les revenus 2019 : .....

- 3 434

**PRELEVEMENTS SOCIAUX**Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus<sup>53</sup>:

CSG-CRDS

PSOL

496

384

Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire:

- 171

- 133

Prélèvements sociaux à 17,2% nets .....

325

251

Solde des prélèvements sociaux 2019<sup>53</sup>:

576

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

2 858

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**Revenu fiscal de référence<sup>25</sup> .....

72 939

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible<sup>19</sup>

14

**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

Déclar. 1  
15 562      Déclar. 2  
15 562

Plafond total de 2018 .....

3 862      3 862

Plafond non utilisé pour les revenus de 2017 .....

+ 3923      + 3923

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018 .....

+ 3973      + 3973

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019 .....

+ 4052      + 4052

Plafond calculé sur les revenus de 2019 .....

= 15810      = 15810

Plafond pour les cotisations versées en 2020 .....

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

**Avis d'impôt établi en 2020**

**Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019**

N° fiscal : 12 48 083 550 287

Feuillet n° : 3/3

>>> Suite de votre avis

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020**

Rétrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://www.impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gérer-mon-prélèvement-à-la-source) ou en appelant le 0809 401 401



# Bulletins de salaire : André Allard

## BULLETIN DE PAIE du 01/03/2021 au 31/03/2021

CHAPRON LEMENAGER SAS  
Z A DU CALVAIRE  
14230 ISIGNY SUR MER

Date entrée	05/11/2001	Matricule	ALL_AND
N° INSEE	1610235236078.45	Section	
Emploi	Attaché Commercial cadre	Catégorie	
Hiérarchie	COEFFICIENT 830	Date ancienneté	05/11/2001

Siret / APE 48695002500024 2830Z  
Org. Soc. URSSAF DE BASSE NORMANDIE  
14045 CAEN Cédex

N°Org. Soc. 257000000700054601

Convention Collective

nationale de la plasturgie (transformation des matières plastiques)

Mr ALLARD André  
10 Impasse du Cormelet  
35310 CINTRE

ELEMENTS DE PAIE	NOMBRE OU BASE	TAUX	GAINS	RETIENUES	COTISATIONS PATRONALES
FORFAIT JOURS	216.00				
SALAIRE DE BASE			1 918.00		
COMMISSION			2 115.00		
PRIME D'ANCIENNÉTÉ	4 033.00	0.12	483.96		
<b>TOTAL BRUT</b>			<b>4 516.96</b>		
 SANTÉ					
Sécurité sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès	4 516.96				587.21
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès TA	3 428.00				51.42
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès TB	1 088.96				25.05
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	4 516.96				98.47
 RETRAITE					
Sécurité sociale plafonnée	3 428.00	6.90		236.53	293.09
Sécurité sociale déplafonnée	4 516.96	0.40		18.07	85.82
Complémentaire Tranche 1	3 428.00	4.15		142.26	213.22
Complémentaire Tranche 2	1 088.96	9.86		107.37	160.95
FAMILLE	4 516.96				155.84
 ASSURANCE CHÔMAGE					
Chômage	4 516.96				189.72
Apec				1.08	1.62
 AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					134.49
CSG DÉDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU	4 514.38	6.80		306.98	
CSG/CRDS NON DÉDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU	4 514.38	2.90		130.92	
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>				<b>943.21</b>	<b>1 996.90</b>
 NET IMPÔSABLE			<b>3 704.67</b>		
 <b>NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU</b>					<b>3 573.75</b>
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie					65.54
Impôt sur le revenu				Base	Tx personnalisé
Impôt sur le revenu prélevé à la source				3 704.67	12.30 %
					455.67
			<b>Net à payer</b>		<b>3 118.08 Eur</b>
			Par chèque le : 31/03/2021		
Solde des congés payés	Acquis	Pris	Solde	Allégement de cotisations + part réduite cotisation Allocations familiales	81.30
Congés de l'année	50.00	19.00	31.00	Total versé par l'employeur (Super brut)	6 513.86
Congés en cours d'acquisition	20.80		20.80		

Brut	Net Imposable	Charges Salariales	Coût Entreprise	Heures Indemnisiées	Heures Travailées
Mois :	4 516.96	Mois :	3 704.67	Mois :	Mois :
Année :	13 550.88	Année :	11 114.01	Année :	Année :

Commentaire	Absence(s)

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.  
Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

Page 1 / 1

## BULLETIN DE PAIE du 01/02/2021 au 28/02/2021

CHAPRON LEMENAGER SAS Z A DU CALVAIRE 14230 ISIGNY SUR MER	Date entrée Nº INSEE Emploi Hiérarchie	05/11/2001 1610235236078.45 Attaché Commercial cadre COEFFICIENT 830	Matricule Section Catégorie Date ancienneté	ALL_AND
--	---	---	--	---------

Siret / APE	48695002500024 28302
Org. Soc.	URSSAF DE BASSE NORMANDIE 14045 CAEN Cédex
NºOrg. Soc.	257000000700054601
Convention Collective	nationale de la plasturgie (transformation des matières plastiques)

Mr ALLARD André  
10 Impasse du Cormelet  
35310 CINTRE

ELEMENTS DE PAIE	NOMBRE ou BASE	TAUX	GAINS	RETIENUES	COTISATIONS PATRONALES
FORFAIT JOURS	216.00				
SALAIRE DE BASE			1 918.00		
COMMISSION			2 115.00		
PRIME D'ANCIENNETE	4 033.00	0.12	483.96		
<b>TOTAL BRUT</b>			<b>4 516.96</b>		
 SANTÉ					
Sécurité sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès	4 516.96				587.21
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès TA	3 428.00				51.42
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès TB	1 088.96				25.05
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	4 516.96				98.47
 RETRAITE					
Sécurité sociale plafonnée	3 428.00	6.90		236.53	293.09
Sécurité sociale déplafonnée	4 516.96	0.40		18.07	85.82
Complémentaire Tranche 1	3 428.00	4.15		142.26	213.22
Complémentaire Tranche 2	1 088.96	9.86		107.37	160.95
FAMILLE	4 516.96				155.84
 ASSURANCE CHÔMAGE					
Chômage	4 516.96				189.72
Apec				1.08	1.62
 AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					134.49
CSG DÉDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU	4 514.38	6.80		306.98	
CSG/CRDS NON DÉDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU	4 514.38	2.90		130.92	
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>				<b>943.21</b>	<b>1 996.90</b>
 NET IMPOSABLE				<b>3 704.67</b>	
 <b>NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU</b>					<b>3 573.75</b>
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie					65.54
 Impôt sur le revenu			Base	Tx personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source		3 704.67	12.30 %		455.67
 <b>Net à payer</b>				<b>3 118.08 Eur</b>	
Par chèque le : 28/02/2021					
 Solde des congés payés	Acquis	Pris	Solde	Allégement de cotisations + part réduite cotisation Allocations familiales	
Congés de l'année	50.00	19.00	31.00	Total versé par l'employeur (Super brut)	81.30
Congés en cours d'acquisition	18.72		18.72		6 513.86

Brut	Net Imposable	Charges Salariales	Coût Entreprise	Heures Indemnisiées	Heures Travailées
Mois :	4 516.96	Mois :	3 704.67	Mois :	Mois :
Année :	9 033.92	Année :	7 409.34	Année :	Année :

Commentaire	Absence(s)
<div style="height: 40px; border: 1px solid #ccc;"></div>	

Pour la définition des termes employés, se reporter au site [internet.service-public.fr](http://internet.service-public.fr) rubrique cotisations sociales.  
Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

Page 1 / 1

## BULLETIN DE PAIE du 01/01/2021 au 31/01/2021

CHAPRON LEMENAGER SAS  
Z A DU CALVAIRE  
14230 ISIGNY SUR MER

Date entrée	05/11/2001	Matricule	ALL_AND
N° INSEE	1610235236078.45	Section	
Emploi	Attaché Commercial cadre	Catégorie	
Hiérarchie	COEFFICIENT 830	Date ancienneté	05/11/2001

Siret / APE	48695002500024 2830Z
Org. Soc.	URSSAF DE BASSE NORMANDIE 14045 CAEN Cédex
N°Org. Soc.	257000000700054601
Convention Collective	nationale de la plasturgie (transformation des matières plastiques)

Mr ALLARD André  
10 Impasse du Cormelet  
35310 CINTRE

ELEMENTS DE PAIE	NOMBRE OU BASE	TAUX	GAINS	RETIENUES	COTISATIONS PATRONALES
FORFAIT JOURS	216.00				
SALAIRE DE BASE			1 918.00		
COMMISSION			2 115.00		
PRIME D'ANCIENNÉTÉ	4 033.00	0.12	483.96		
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>4 516.96</b>				
 SANTÉ					
Sécurité sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès	4 516.96				587.21
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès TA	3 428.00				51.42
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès TB	1 088.96				25.05
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	4 516.96				95.31
 RETRAITE					
Sécurité sociale plafonnée	3 428.00	6.90		236.53	293.09
Sécurité sociale déplafonnée	4 516.96	0.40		18.07	85.82
Complémentaire Tranche 1	3 428.00	4.15		142.26	213.22
Complémentaire Tranche 2	1 088.96	9.86		107.37	160.95
FAMILLE	4 516.96				155.84
ASSURANCE CHÔMAGE					
Chômage	4 516.96				189.72
Apec				1.08	1.62
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					134.49
CSG DÉDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU	4 514.38	6.80		306.98	
CSG/CRDS NON DÉDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU	4 514.38	2.90		130.92	
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>				<b>943.21</b>	<b>1 993.74</b>
 NET IMPÔSABLE			<b>3 704.67</b>		
 <b>NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU</b>					<b>3 573.75</b>
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie					65.54
Impôt sur le revenu					
Base					
Tx personnalisé					
Montant					
Impôt sur le revenu prélevé à la source	3 704.67	12.30 %			455.67
 <b>Net à payer</b>				<b>3 118.08 Eur</b>	
Par chèque le : 31/01/2021					
 Solde des congés payés	Acquis	Pris	Solde	Allégement de cotisations + part réduite cotisation Allocations familiales	
Congés de l'année	50.00	19.00	31.00	Total versé par l'employeur (Super brut)	81.31
Congés en cours d'acquisition	16.64		16.64		6 510.70

<b>Brut</b> Mois : 4 516.96 Année : 4 516.96	<b>Net Imposable</b> Mois : 3 704.67 Année : 3 704.67	<b>Charges Salariales</b> Mois : 943.21 Année : 943.21	<b>Coût Entreprise</b> Mois : 6 510.70 Année : 6 510.70	<b>Heures Indemnisiées</b> Mois : Année :	<b>Heures Travaillées</b> Mois : Année :
--	---	--	---	---	--

<b>Commentaire</b>	<b>Absence(s)</b>
--------------------	-------------------

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.  
Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

# Justificatif de domicile : André Allard

## NOUS CONTACTER

N° client : 5 003 033 949  
Identifiant Internet :  
ANDREALLARD@FREE.FR

### Par Internet

**edf.fr**  
application mobile : **EDF & MOI**  
mail : [serviceclient@edf.fr](mailto:serviceclient@edf.fr)

### Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h  
**09 69 36 66 66**  
(Service gratuit + prix appel)  
Mon Compte Sur Serveur Vocal  
**09 70 83 33 33**  
(Service gratuit + prix appel)

### Par courrier

**EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941**  
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)  
0972675035 (Service gratuit + prix appel)

## NOUS ENVOYER UN CHEQUE ENERGIE

Par courrier  
EDF TSA 81401  
87014 LIMOGES Cedex 1

**Lieu de consommation**  
10 IMPASSE DU CORMELET  
35310 CINTRE

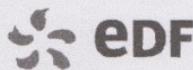
**Titulaire du contrat**  
M. ALLARD ANDRE

### Votre contrat

N° de client : 5 003 033 949  
N° de compte : 4 03 7 003 391 718  
(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :
- N° 14 477 858 143 998
- Puissance : 06 kVA
- Base



20210412\_224415\_00010\_HPO\_PAR010\_144

Document à conserver 5 ans Page 1/4



S11028761986 □ 07579 DD 400582  
1/2 - 7579/10217 - 33307 - 401020359 - 1000



M. ALLARD ANDRE  
10 IMPASSE DU CORMELET  
35310 CINTRE

✓ ✓  
\_\_\_\_

## Facture du 12/04/2021

N° 34 975 431 488

Montant total  
**66,91 €**  
TTC

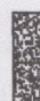
Electricité ( relevé Enedis) 58,23 €  
TVA 8,68 €

A payer avant  
le 27/04/2021

Facture TTC 66,91 €

## Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 11/06/2021.
- Relève automatique de votre compteur électrique vers le 11 de chaque mois.



TIP en ligne 18/04/21

## Comment payer ?

Par Internet : choisir « Payer ma facture ».  
Par téléphone au 09 70 83 33 33 (Service gratuit + prix appel) :  
choisir « Payer ma facture ».

Par TIP : détacher le TIP et suivre les instructions sur l'enveloppe jointe.  
Par chèque : à l'ordre d'EDF en joignant le TIP.  
En espèces : dans un bureau de poste avec votre facture.

- Tenez compte des délais postaux : la date de paiement sur votre facture est celle à laquelle nous devons avoir reçu votre règlement.

## Pour vos prochaines factures, simplifiez-vous la vie !

Payez par prélèvement automatique mensuel ou bimestriel.  
Connectez-vous dès maintenant sur votre espace Client.

# Taxes foncières : André Allard



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2020

### TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Liberté  
Égalité  
Fraternité

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP RENNES OUEST  
2 BD MAGENTA CS 24468  
35044 RENNES CEDEX

JCL



M ALLARD ANDRE  
10 IMP DU CORMELET  
35310 CINTRE

Réglé le  
05/10/20

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 12 48 083 550 287  
Référence de l'avis : 20 35 4102591 79

Numéro de propriétaire : 080 A00019 E

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 0452 MBMLSH  
M ALLARD ANDRE PAUL YVES MARIE

PROP/INDIVIS MBMLSH  
MME BREGER PASCALE MARIE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

### Votre situation

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2020 1 023,00 €

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Vous devez payer cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courrier uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2020.

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? »

Nos contacts								
⇒ Par messagerie sécurisée : dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr								
⇒ Par téléphone : - pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)								
⇒ Sur place : auprès de votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») SIP RENNES OUEST SAID 3EME SECTEUR 2 BD MAGENTA CS 24468 35044 RENNES CEDEX Tél : 02 99 29 36 24								
* (service gratuit + coût de l'appel)								
Département : 350 ILLE-ET-VILAINE Commune : 080 CINTRE								
<b>Propriétés bâties</b>	TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI
	Taux 2019	20,67 %	%	1,73 %	19,90 %	0,165 %	8,27 %	%
	Taux 2020	20,67 %	%	1,73 %	19,90 %	0,132 %	8,27 %	%
	Adresse	10 IMP DU CORMELET						
	Base ①	1918		1918	1918	1918	1918	
	Cotisation	396		33	382	3	159	973
<b>Propriétés non bâties</b>	Cotisation lissée ②							
	Adressse							
	Base ①							
	Cotisation							
	Cotisation lissée ②							
	Cotisation 2019	392		33	377	3	157	
	Cotisation 2020	396		33	382	3	159	
	Variation	+1,02 %	%	0 %	+1,33 %	0 %	+1,27 %	973
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2019	68,27 %	%	6,10 %	26,42 %	0,395 %	11,40 %	%
	Taux 2020	68,27 %	%	6,10 %	26,42 %	0,318 %	11,30 %	%
	Bases terres non agricoles	11		11	11	11	11	
	Bases terres agricoles							
	Cotisation 2019	8		1	3		1	
	Cotisation 2020	8		1	3	0	1	
	Variation	0 %	%	0 %	0 %	%	0 %	13
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
	Base État						Droit proportionnel : Droit fixe :	
	Base Collectivité							
							Frais de gestion de la fiscalité directe locale	37
							Dégrèvement Habitation principale	
							Dégrèvement JA État	
							Dégrèvement JA Collectivité	
							<b>Montant de votre impôt :</b>	<b>1023</b>
Références administratives : 350 52 023 029 080 080 T P								

Nos contacts								
⇒ Par messagerie sécurisée : dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr								
⇒ Par téléphone : - pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)								
⇒ Sur place : auprès de votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») SIP RENNES OUEST SAID 3EME SECTEUR 2 BD MAGENTA CS 24468 35044 RENNES CEDEX Tél : 02 99 29 36 24								
* (service gratuit + coût de l'appel)								
Département : 350 ILLE-ET-VILAINE Commune : 080 CINTRE								
<b>Propriétés bâties</b>	TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI
	Taux 2019	20,67 %	%	1,73 %	19,90 %	0,165 %	8,27 %	%
	Taux 2020	20,67 %	%	1,73 %	19,90 %	0,132 %	8,27 %	%
	Adresse	10 IMP DU CORMELET						
	Base ①	1918		1918	1918	1918	1918	
	Cotisation	396		33	382	3	159	973
<b>Propriétés non bâties</b>	Cotisation lissée ②							
	Adressse							
	Base ①							
	Cotisation							
	Cotisation lissée ②							
	Cotisation 2019	392		33	377	3	157	
	Cotisation 2020	396		33	382	3	159	
	Variation	+1,02 %	%	0 %	+1,33 %	0 %	+1,27 %	973
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2019	68,27 %	%	6,10 %	26,42 %	0,395 %	11,40 %	%
	Taux 2020	68,27 %	%	6,10 %	26,42 %	0,318 %	11,30 %	%
	Bases terres non agricoles	11		11	11	11	11	
	Bases terres agricoles							
	Cotisation 2019	8		1	3		1	
	Cotisation 2020	8		1	3	0	1	
	Variation	0 %	%	0 %	0 %	%	0 %	13
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
	Base État						Droit proportionnel : Droit fixe :	
	Base Collectivité							
							Frais de gestion de la fiscalité directe locale	37
							Dégrèvement Habitation principale	
							Dégrèvement JA État	
							Dégrèvement JA Collectivité	
							<b>Montant de votre impôt :</b>	<b>1023</b>
Références administratives : 350 52 023 029 080 080 T P								

# Passport : Frédéric Legrand



# Domiciliation & statut Urssaf : Frédéric Legrand

 <b>ATTESTATION DE COMPTE À JOUR ET DE FOURNITURE DE DÉCLARATIONS ET DE PAIEMENTS</b>	
<p>Urssaf 93517 MONTREUIL CEDEX</p> <p><b>VOTRE CONTACT</b> Tél. : 3698 Courriel : autoentrepreneur.urssaf.fr</p> <p><b>VOS RÉFÉRENCES</b> N° Sécurité Sociale 1870499135175 <i>Rappeler ce numéro de Sécurité sociale pour toute correspondance</i> N° SIRET 88753010300019 C N° TI 537000000543101141 6 Page 1/1</p> <p><b>CADRE LÉGAL</b> Articles L.8222-1 à L.8222-3 et D.8222-5 du Code du Travail.</p>	<p>A RENNES, le 10 Mai 2021</p> <p>MR LEGRAND FREDERIC JULIEN 15 R JULES LEBRUN 35000 RENNES</p> <p>Monsieur, Le Directeur de l'Urssaf certifie que : MR LEGRAND FREDERIC JULIEN Numéro Sécurité sociale : 1870499135175 Numéro Siret : 88753010300019 Adresse d'activité : 15 R JULES LEBRUN 35000 RENNES</p> <p>est à jour de ses obligations en matière de déclarations et de paiements des cotisations de Sécurité sociale (maladie-maternité, indemnités journalières, retraite, invalidité-décès, allocations familiales) et des contributions sociales (CSG/CRDS et, le cas échéant, de la contribution à la formation professionnelle CFP) au 31/03/2021.</p> <p>Ce document est établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances. L'existence de délais de paiement respectés ne fait pas obstacle à la validité de cette attestation.</p> <p>Fait à : RENNES Le : 10/05/2021</p> <p>Le Directeur</p> 

# Chiffre d'affaires : Frédéric Legrand



## DÉCLARATION TRIMESTRIELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Régime micro-social simplifié  
3ème trimestre 2020

MR LEGRAND FREDERIC JULIEN - SIRET 88753010300019 - Commerçant

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D061005079
Millésime de la déclaration	3ème Trim 2020
Date et heure d'échéance	le 01/02/2021 à 12:00
Date et heure de la déclaration	le 16/02/2021 à 09:13
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR LEGRAND FREDERIC JULIEN
SIRET de la personne	88753010300019

**Votre déclaration nous parvient en retard. Elle est susceptible de faire l'objet de pénalités. Pour effectuer une demande de remise de pénalités, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Urssaf.**

### Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	0 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	0 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	8.425 €

### Montant à payer

Cotisations et contribution		
538 - Prestations de services (BIC)	22.00%	0 €
528 - Vente de marchandises (BIC)	12.80%	0 €
791 - Prestations de services (BNC)	22.00%	1.854 €
576 - Formation commerçant obligatoire	0.10%	8 €
	( + )	1.862 €
Déduction éventuelle	( - )	0 €
Montant à payer	( = )	1.862 €

### Paiement(s) par carte bancaire validé(s)

CB - 513414XXXXXX1525 validés le 16/02/2021 à 09:18	1.862 €
---	---------



## DÉCLARATION TRIMESTRIELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Régime micro-social simplifié

4ème trimestre 2020

MR LEGRAND FREDERIC JULIEN - SIRET 88753010300019 - Commerçant

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D011651121
Millésime de la déclaration	4ème Trim 2020
Date et heure d'échéance	le 01/02/2021 à 12:00
Date et heure de la déclaration	le 16/02/2021 à 09:24
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR LEGRAND FREDERIC JULIEN
SIRET de la personne	88753010300019

**Votre déclaration nous parvient en retard. Elle est susceptible de faire l'objet de pénalités. Pour effectuer une demande de remise de pénalités, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Urssaf.**

### Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	0 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	0 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	9.210 €

### Montant à payer

Cotisations et contribution		
538 - Prestations de services (BIC)	22.00%	0 €
528 - Vente de marchandises (BIC)	12.80%	0 €
791 - Prestations de services (BNC)	22.00%	2.026 €
576 - Formation commerçant obligatoire	0.10%	9 €
	( + )	2.035 €
Déduction éventuelle	( - )	0 €
Montant à payer	( = )	2.035 €

### Paiement(s) par carte bancaire validé(s)

CB - 513414XXXXXX1525 validés le 16/02/2021 à 09:27	2.035 €
---	---------



## DÉCLARATION TRIMESTRIELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Régime micro-social simplifié  
1er trimestre 2021

MR LEGRAND FREDERIC JULIEN - SIRET 88753010300019 - Commerçant

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D046047247
Millésime de la déclaration	1er Trim 2021
Date et heure d'échéance	le 30/04/2021 à 12:00
Date et heure de la déclaration	le 06/05/2021 à 14:06
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR LEGRAND FREDERIC JULIEN
SIRET de la personne	88753010300019

**Votre déclaration nous parvient en retard. Elle est susceptible de faire l'objet de pénalités. Pour effectuer une demande de remise de pénalités, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Urssaf.**

### Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	0 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	0 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	8.565 €

### Montant à payer

Cotisations et contribution		
538 - Prestations de services (BIC)	22.00%	0 €
528 - Vente de marchandises (BIC)	12.80%	0 €
791 - Prestations de services (BNC)	22.00%	1.885 €
576 - Formation commerçant obligatoire	0.10%	9 €
	( + )	1.894 €
Déduction éventuelle	( - )	0 €
Montant à payer	( = )	1.894 €

### Paiement(s) par carte bancaire validé(s)

CB - 513414XXXXXX1525 validés le 06/05/2021 à 14:09	1.894 €
---	---------

Carte nationale d'identité : Albertine Amesz-Legrand



# Avis d'imposition : Albertine Amesz-Legrand

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

33802

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 04 51 207 593 214

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :  
1171 RUE DU PORT DE GRIMA  
33140 CADAUJAC

Numéro FIP : 330 77 77 8552348789 4

Référence de l'avis : 20 33 A325581 34  
Numéro de rôle : 011  
Date d'établissement : 08/07/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

SIP PESSAC TALENCE  
SAID TALENCE  
RUE JULES FERRY BOITE 32  
33090 BORDEAUX CEDEX

\* (service gratuit + coût de l'appel)

MME LEGRAND ALBERTINE  
1171 RUE DU PORT DE GRIMA  
33140 CADAUJAC

### Somme qui vous est remboursée

71,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2020 sur le  
compte bancaire suivant :

FR24 2004 1010 010X XXXX XXX2 259  
Identifiant de la banque : PSSTFRPPBOR  
Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 28 632  
Nombre de parts : 1,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

# Avis d'imposition : Albertine Amesz-Legrand

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

33802

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 04 51 207 593 214

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :  
1171 RUE DU PORT DE GRIMA  
33140 CADAUJAC

Numéro FIP : 330 77 77 8552348789 4

Référence de l'avis : 20 33 A325581 34  
Numéro de rôle : 011  
Date d'établissement : 08/07/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

SIP PESSAC TALENCE  
SAID TALENCE  
RUE JULES FERRY BOITE 32  
33090 BORDEAUX CEDEX

\* (service gratuit + coût de l'appel)

MME LEGRAND ALBERTINE  
1171 RUE DU PORT DE GRIMA  
33140 CADAUJAC

### Somme qui vous est remboursée

71,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2020 sur le  
compte bancaire suivant :

FR24 2004 1010 010X XXXX XXX2 259  
Identifiant de la banque : PSSTFRPPBOR  
Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 28 632  
Nombre de parts : 1,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

**Avis d'impôt établi en 2020**  
N° fiscal : 04 51 207 593 214

**Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019**  
Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : AMESZ

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
V	L			
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,50
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
<b>Détail des revenus</b>		<b>Déclar. 1</b>		<b>Total</b>
Pensions, retraites, rentes.....		22245		
Abattement spécial de 10%.....	-	2225		
Salaires, pensions, rentes nets.....		20020		20020
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>				
Revenus fonciers nets <sup>9</sup> .....				9240
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>29260</b>
CSG déductible.....				- 628
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>28632</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				1895
Impôt avant réductions d'impôt.....				1895
<b>REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup></b>		<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	<b>Montant réduction</b>
Dons aux œuvres.....		205	205	135
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup> .....</b>				- 135
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1760
<b>PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>				
<b>Détail des revenus</b>		<b>CSG - CRDS</b>	<b>PREL SOL</b>	
Revenus fonciers nets <sup>45</sup> .....		9240	9240	
BASE IMPOSABLE.....		9240	9240	
Taux de l'imposition.....		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		896	693	
<b>Total des prélèvements sociaux nets.....</b>				<b>1589</b>
Pour information :				
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine <sup>49</sup> pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2020.....				628
<b>LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE</b>				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R<sup>e</sup> 190-1 et R<sup>e</sup> 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R<sup>e</sup> 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

**Avis d'impôt établi en 2020**  
N° fiscal : 04 51 207 593 214

**Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019**  
Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis				
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2019 dû <sup>53</sup> :				
Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus :				
Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :				
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :				
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2019 :</b>				
- <b>76</b>				
<b>PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>				
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus <sup>53</sup> :				
Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :				
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :				
<b>Solde des prélèvements sociaux 2019</b> <sup>53</sup> :				
- <b>5</b>				
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
<hr/> <b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....				
<hr/> <b>PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020</b>				
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401				

# Pension Ircantec : Albertine Amesz-Legrand



[www.ircantec.retraites.fr](http://www.ircantec.retraites.fr)

## INSTITUTION DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

MME ALBERTINE LEGRAND  
1171 RUE DU PORT DE GRIMA  
33140 CADAUJAC

N° INSEE : 2510299231094  
Dossier salarié : IRC RRG7110873265  
ALBERTINE AMEZ

Angers, le 15 mai 2021

**Retrouvez ce document, ainsi que vos attestations de paiement  
dans votre espace personnel sécurisé sur [www.ircantec.retraites.fr](http://www.ircantec.retraites.fr).**

## Bulletin de pension 2020

Pension brute (y compris éventuellement la majoration pour enfants)	3 652,92 €
Base de cotisation	Cotisation
Sécurité sociale	3 652,92 €
Régime local - Alsace Moselle	Néant
CSG non déductible	87,72 €
CSG déductible	153,48 €
CRDS	18,24 €
CASA	10,92 €
CCS	Néant
Cotisation mahoraise	Néant
TOTAL :	306,84 €
Pension nette	3 346,08 €
Impôt sur le revenu prélevé à la source	180,08 €
Montant versé	3 166,00 €

## Attestation fiscale

**Somme à déclarer aux services fiscaux**  
(si absente de votre déclaration pré-remplie) **3 463 €**

La directrice  
Hélène Gerbet

Ircantec  
24 rue Louis Gain - 49939 Angers Cedex 9

Une gestion  
certifiée AFAQ ISO 9001  


RE0322 V1.35.1

# Pension Malakoff : Albertine Amesz-Legrand



## Contact

MALAKOFF HUMANIS

3983 (Service gratuit + prix d'un appel)

Depuis l'étranger : +33 9 74 75 39 83 (appel non surtaxé)

Horaires d'ouverture : 8h30 - 18h30

Espace client retraite particulier sur [Malakoffhumanis.com](http://Malakoffhumanis.com)

Adresse de correspondance

Centre de réception AGIRC-ARRCO

TSA 36661

92621 Gennevilliers CEDEX



MME LEGRAND ALBERTINE  
1171 RUE DU PORT DE GRIMA  
33140 CADAUJAC

## Références à rappeler

N° de sécurité sociale : 2510299231094

Le 15 mai 2021

N° Dossier : F/536/6597194/001

## Objet : Déclaration des revenus 2020

Madame,

Nous vous informons que le montant net imposable déclaré à l'administration fiscale au titre des allocations de retraite complémentaire AGIRC ARRCO versées en 2020 par Malakoff Médéric Agirc-Arrco s'élève à 506,64 euros.

Ce montant, dont vous trouverez le détail ci-après, est établi conformément à la législation fiscale française en vigueur(\*).

Par ailleurs, le montant du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, collecté sur vos allocations et reversé à l'administration fiscale, s'élève à 26,61 euros. Ce montant a été calculé sur la base des éléments fournis par l'administration fiscale qui pourra procéder à une régularisation lors du calcul annuel. Pour toute information concernant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, contactez l'administration fiscale sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

En cas de modification de votre situation familiale(\*\*) ou fiscale, il vous appartient de nous le

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

## Votre conseiller retraite

(\*) Si vous ne relevez pas de la législation fiscale française, nous vous conseillons de prendre contact avec les services fiscaux dont vous dépendez.

(\*\*) En cas de décès, une pension de réversion peut être versée sous condition au conjoint ou ex-conjoint survivant.



# Pension Ass. Retraire Aquitaine : Albertine Amesz-Legrand



Carsat Aquitaine  
80 avenue de la Jallière  
33053 BORDEAUX CEDEX

A rappeler dans tous vos courriers :

N° de sécurité sociale :  
**2510299231094**

Téléphone : 3960 (service 0,06 €/min + prix appel)  
[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

Mme LEGRAND ALBERTINE  
1171 ROUTE DU PORT DE GRIM  
33140 CADAUJAC

## Relevé détaillé des mensualités

Madame,

Le 15 mai 2021

Je soussigné, directeur comptable et financier de la Carsat Aquitaine, certifie que la personne désignée ci-dessous :

**MADAME ALBERTINE AMEZ**  
1171 ROUTE DU PORT DE GRIM 33140 CADAUJAC

titulaire d'une retraite ou allocation a perçu les sommes suivantes :

Eléments de la retraite	Montant mensuels au			
	01/02/2021	01/03/2021	01/04/2021	
Montant net payé *	743,64	743,64	743,64	
Retraite personnelle	850,57	850,57	850,57	
CASA	-2,55	-2,55	-2,55	
CSG imposable	-20,41	-20,41	-20,41	
CSG non imposable	-35,72	-35,72	-35,72	
Contribution remboursement dette sociale	-4,25	-4,25	-4,25	

\* Le montant net payé tient compte des éventuelles retenues au titre des indus - oppositions - avances, ainsi que de l'impôt sur le revenu prélevé à la source.

Au 15/05/2021, vos taux de prélèvements sociaux appliqués sur votre retraite sont de :

- CASA : 0,30%
- CSG imposable : 2,40%
- CSG non imposable : 4,20%
- Contribution remboursement dette sociale : 0,50%

« Les informations vous concernant sont transmises aux administrations fiscale et sociale pour l'accomplissement de leurs missions et servent au recouvrement des cotisations sociales et de l'impôt ainsi qu'à l'ouverture et au calcul de droits en matière de prestations sociales (article 78 de la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019). Leur utilisation s'effectue dans le respect des dispositions du règlement général sur la protection des données et de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. »

## Pension du Pays bas : Albertine Amesz-Legrand



voor het leven  
Sociale Verzekeringsbank

Albertine D. Amesz

SVB-Kantoor Breda

Rat Verleghstraat 2  
4815 NZ Breda  
Postbus 18604  
3501 CR Utrecht  
076 548 50 10  
[www.svb.nl](http://www.svb.nl)

### Jaaropgave 2020

15-05-2021  
Burgerservicenummer 077613971  
Geboortedatum 06-02-1951

Dit is een opgave van uw AOW-pensioen of nabestaandenuitkering Anw voor 2020.

### Uw SVB-bedrag in 2020

Loon voor de loonbelasting /  
volksverzekeringen

8.646

Pension de retraite 2020 :  
8646 eur.



Postbus 4804, 6401 JL Heerlen

### Jaaropgave 2020

Mw AD Amesz  
1171 Rue du port de Grima  
33140 Cadajac  
Frankrijk

**Uw klantnummer:**  
11 89 75 62

**Uw BSN:**  
0776 13 971

Ouderdomspensioen

loon	535
loonheffing	48

loon Zvw	0
bijdrage Zvw	0

loonheffingskorting met ingang van 01-01-2020	nee
---	-----

# Taxes foncières : Albertine Amesz-Legrand



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2020

### TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis  
est disponible en  
[cliquant ici](#) ou sur  
impots.gouv.fr

MME LEGRAN ALBERTINE  
1171 RUE DU PORT DE GRIMA  
33140 CADAUJAC

Vos références		Votre situation	
Numéro fiscal (C) :	04 51 207 593 214	<b>MONTANT RESTANT À PRÉLEVER</b>	<b>577,00 €</b>
Référence de l'avis :	20 33 4248831 73		
Numéro de contrat de prélèvement :	M3 33 0034797 33		
RUM* :	FR46ZZZ005002M333003479733		
Numéro de propriétaire :	080 A00113 V		
Débiteur(s) légal(aux) :		<b>Détail du montant restant à prélever</b>	
USUFRUITIER 0458 MBVJRD		Montant de vos taxes foncières	2 729,00 €
MME AMESZ ALBERTINE DOROTHEA		Acomptes mensuels versés	2 152,00 €
Numéro de rôle :	221		
Date d'établissement :	08/09/2020		
Date de mise en recouvrement :	31/08/2020		
* Référence Unique de Mandat			

33802

Compte à débiter :  
FR24 2004 1010 010X XXXX XXX2 259  
MME AMESZ ALBERTINE  
LBP CENTRE DE BORDEAUX

Prochaines échéances 2020 :  
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de  
paiement fixée au 15/10/2020

15 SEPTEMBRE 2020	269,00 €
15 OCTOBRE 2020	269,00 €
16 NOVEMBRE 2020	39,00 €

## AVIS D'ÉCHÉANCES 2021 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2021 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER	2021	272,00 €	15 JUIN	2021	272,00 €
15 FEVRIER	2021	272,00 €	15 JUILLET	2021	272,00 €
15 MARS	2021	272,00 €	16 AOUT	2021	272,00 €
15 AVRIL	2021	272,00 €	15 SEPTEMBRE	2021	272,00 €
17 MAI	2021	272,00 €	15 OCTOBRE	2021	272,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2021 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou du service des impôts fonciers (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :**
  - pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
  - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :**
  - àuprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
  - pour le paiement de votre impôt :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PESSAC TALENCE  
RUE JULES FERRY BOITE 32 - 33090 BORDEAUX CEDEX  
Tél : 05 56 24 80 80
  - pour le montant de votre impôt :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PESSAC TALENCE - S.A.I.D. TALENCE  
RUE JULES FERRY BOITE 32 - 33090 BORDEAUX CEDEX  
Tél : 05 56 24 80 83

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 33

Commune : 080 CADAUJAC

	TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2019	20,70 %	%	1,17 %	17,46 %	0,217 %	12,40 %	%	
	Taux 2020	20,70 %	%	1,17 %	17,46 %	0,214 %	12,40 %	%	
	Adresse	1319 RUE DU PORT DE GRIMA							
	Base ①	4974		4974	4974	4974	4974		
	Cotisation	1030		58	868	11	617		2584
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Propriétés non bâties	Cotisations 2019	1018		58	858	11	610		
	Cotisations 2020	1030		58	868	11	617		
	Variation	+1,18 %	%	0 %	+1,17 %	0 %	+1,15 %	%	2584
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2019	50,30 %	%	5,70 %	29,38 %	0,606 %	13,20 %	%	
	Taux 2020	50,30 %	%	5,70 %	29,38 %	0,607 %	13,10 %	%	
	Bases terres Non agricoles	24		24	24	24	24		
	Bases terres agricoles	16		16			20		
	Cotisations 2019	20		2	7		6		
	Cotisations 2020	20		2	7	0	6		
	Variation	0 %	%	0 %	0 %	%	0 %	%	35
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 4 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			110	
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
					Montant de votre impôt :			2729	
Références administratives : 330 58 025 802 080 080 H H									